

ISSN 0229 - 2181
VOLUME 28: NUMÉRO 2
JUIN 2006

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours des derniers mois, j'ai de nouveau fait l'expérience des liens qui unissent notre communauté d'ombudsmans et de la contribution essentielle qu'une organisation comme l'Institut International de l'Ombudsman apporte au renforcement de ces liens.

Les Américains disent qu'il ne faut pas essayer de réinventer la roue, c'est-à-dire qu'il faut garder l'esprit ouvert et accepter ce que les autres peuvent nous apporter. L'échange d'idées et d'expériences ne permet pas seulement d'économiser du temps et de l'énergie, il améliore nos compétences et nos performances. La communication et l'échange sont des éléments essentiels à la bonne implantation de toutes les communautés régionales et internationales.

L'Institut International de l'Ombudsman contribue de plusieurs manières à la communauté mondiale des ombudsmans. Notre *Répertoire* et notre site Internet donnent les coordonnées de tous leurs bureaux. Notre *Bulletin* trimestriel présente les nouvelles et les mises à jour qui ont trait à notre communauté. Notre liste de distribution électronique complète ces services. L'I.I.O. publie également des articles dans son *Recueil annuel des publications* et ses *Publications occasionnelles*. Nos adhérents participent à de nombreuses réunions, organisent des conférences régionales et un Congrès international, comme celui de juin 2009 qui se tiendra à Stockholm.

D'autres associations de l'ombudsman jouent un rôle important dans cette communauté, et c'est en coopérant avec elles que nous pouvons nous acquitter au mieux de toutes nos responsabilités, anciennes et nouvelles, et que nous pouvons éviter des problèmes de gestion et d'administration.

La dernière session législative de l'Iowa a été relativement calme pour mon bureau d'ombudsman jusqu'au début du mois d'avril, mais nous avons vécu une recrudescence d'activité au cours du dernier mois de la session législative 2006, en particulier à cause du projet sur l'extension de la juridiction et des responsabilités de nos fonctions. Ce projet de modifications à la législation et à l'administration de notre bureau est le résultat du travail d'information et de réseautage qui a eu lieu au sein de la communauté des ombudsmans.

La protection des droits des personnes qui prennent l'initiative de dénoncer des abus au sein de leurs organismes est un sujet épineux, et lorsque les parlementaires de l'Iowa ont décidé de préparer une loi à ce sujet, la protection des fonctionnaires de cet état est devenue l'un des objectifs principaux de mon bureau. Devant le défi que présente un projet législatif et administratif d'une telle envergure, nous avons cherché des renseignements sur les expériences de protection

des droits des délateurs dans d'autres juridictions. Trouver des informations sur ce sujet n'a pas été difficile pour l'Amérique du Nord: l'ombudsman d'un état voisin de l'Iowa, que je connais depuis 1978, a une assez longue expérience dans la protection des droits des délateurs. Il m'a suffi de lui téléphoner pour obtenir sa collaboration. Un autre état bénéficie déjà d'une loi sur la protection des initiatives de dénonciation, mais il est situé de l'autre côté du pays: seuls les liens que j'entretiens avec l'Association des ombudsmans des États-Unis (USOA) m'ont permis d'apprendre l'existence de cette législation. Plusieurs états australiens possèdent également des lois similaires. Comment aurais-je pu en être au courant si l'Institut International de l'Ombudsman ne m'avait pas mis en contact avec ce pays situé de l'autre côté du globe? Qui plus est, une fois cette relation établie, j'ai appris que l'un des bureaux d'ombudsman de cet état Australien avait publié une étude comparative sur les avantages et les inconvénients des diverses méthodes de protection des droits des délateurs. En moins d'une semaine, j'ai ainsi pu recueillir d'innombrables exemples de textes législatifs, de détails pratiques et d'analyses. En tant qu'ombudsman, j'ai donc pu jouer un rôle important dans l'élaboration de la meilleure législation possible pour protéger les droits des délateurs dans l'état de l'Iowa. Je n'aurais pu recueillir tous ces renseignements sans les réseaux qui existent au sein de la communauté des ombudsmans, et je suis heureux que les fonctionnaires de l'Iowa puissent désormais bénéficier de leur expertise.

Mettre sur pied le programme d'un congrès est loin d'être une tâche facile. Quels sujets aborder? Et quels intervenants contacter? Voilà les questions auxquelles nous avons dû répondre pour le Congrès 2006 de l'Association des ombudsmans des États-Unis que mon bureau organisera à Des Moines (Iowa), du 12 au 15 septembre 2006 – et auquel nous vous invitons cordialement à assister: http://www.usombudsman.org/en/activities_and_services/annual_conference.cfm. Notre comité organisateur a réfléchi à de nombreuses options, parmi lesquelles celle du «rôle des excuses dans la résolution des conflits». Comment avons-nous arrêté notre choix sur ce sujet? En ce qui me concerne, j'en avais pris connaissance grâce à un message affiché sur la liste de distribution électronique de l'USOA, message qui traitait d'un rapport et de recommandations de modifications législatives émis par l'Ombudsman de la Colombie-Britannique. Il en avait lui-même entendu parler grâce à ses échanges avec le bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie). Sans tous ces outils de communication – listes de distribution, nouvelles et bulletins émanant des bureaux des ombudsmans, réunions, congrès, et publications, telles que le *Recueil annuel des publications* et les *Publications occasionnelles* de l'I.I.O. –, nous vivrions dans un monde d'une moins grande richesse, et nous nous trouverions à essayer de «réinventer la roue» chacun de notre côté.

Une communauté ne peut s'épanouir que si tous ses membres s'engagent dans un véritable processus de communication. L'Institut International de l'Ombudsman a besoin de votre participation active sur tous les plans, individuels et collectifs. L'I.I.O. possède une structure, des ressources et une grande expérience: ces outils vous seront d'une grande aide dans votre travail d'ombudsman, qu'il s'agisse des renseignements fournis par son *Répertoire* ou son site Internet (nom des ombudsmans, coordonnées des bureaux, etc.), ou par son *Bulletin* (congrès ou cours de formation pour vos employés). Si l'Institut International de l'Ombudsman a de nombreux avantages à vous offrir, n'oubliez pas qu'il compte aussi sur votre contribution, sous forme de nouvelles pour son *Bulletin*, ou d'articles pour ses *Publications occasionnelles* ou son *Recueil annuel des publications*. C'est notre Institut: travaillons ensemble pour le rendre plus fort.

William Angrick II
Président
Juin 2006

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.I.O.

Étant arrivé à la fin de son mandat d'Ombudsman de la Colombie-Britannique, M. Howard Kushner a aussi quitté le Conseil d'administration de l'I.I.O. M. Andre Marin (Ombudsman de l'Ontario, Canada) et M. Gord Button (Ombudsman de l'Alberta, Canada) ont été élus au Conseil de l'I.I.O. pour la région Amérique du Nord.

À la fin de la réunion 2005 du Conseil d'administration de l'I.I.O., M. Mats Melin (Ombudsman en chef de Suède) en a été nommé membre *ex-officio*, suite à la décision du Conseil d'accorder l'organisation de notre Congrès international 2009 à Stockholm. M. Melin remplace Mme Pauline Champoux-Lesage.

CAROA: CONGRÈS BIANNUEL À LA BARBADE DU 14 AU 19 MAI 2006

Le quatrième Congrès biannuel de l'Association des ombudsmans des Caraïbes (CAROA) a eu lieu du 14 au 19 mai 2006, à l'hôtel *Grand Barbados Beach Resort* de St Michael (La Barbade). Organisé par le bureau de M. Cyril Clarke (Ombudsman de la Barbade), et bénéficiant du soutien du Secrétariat du Commonwealth, du gouvernement de la Barbade et de la CAROA, ce Congrès s'est intéressé au rôle des ombudsmans par rapport aux changements qui se produisent dans la région Caraïbes, particulièrement en termes de libertés civiles et de gouvernance démocratique. L'allocation inaugurale a été prononcée par Sir Neville Nicholls, Président du Comité consultatif de l'université *West Indies* (campus de Cave Hill) et de la Commission de la Barbade sur le commerce équitable. Les professeurs Hayden Thomas (Président de la CAROA) et Deryck Brown (Secrétariat du Commonwealth, Division de l'avancement instituti-

onnel et gouvernemental) ont également pris la parole au cours de la cérémonie inaugurale.

Le 15 mai 2006, grâce au soutien financier du Secrétariat du Commonwealth, la professeure Linda C. Reif (Faculté de droit de l'université de l'Alberta, et Rédactrice en chef des publications de l'I.I.O.) a présenté un atelier sur l'application des législations sur les droits de l'Homme dans le cadre du mandat traditionnel des ombudsmans. Cet atelier a permis d'aborder plusieurs thèmes, parmi lesquels la participation des pays des Caraïbes aux institutions et aux traités internationaux (Nations unies, etc.), les méthodes par lesquelles les bureaux des ombudsmans des Caraïbes peuvent encourager le respect des lois nationales et internationales sur les droits de l'Homme, et la mise en place d'une stratégie d'avancement de ces législations par les divers bureaux des ombudsmans des Caraïbes.

Le Congrès de la CAROA s'est tenu du 16 au 19 mai, et les sessions ont traité d'un grand nombre de sujets: création d'un poste d'ombudsman régional, mise en place de services publics mettant particulièrement l'accent sur la création d'organismes exécutifs, lutte contre la pauvreté, économie globale dans les Caraïbes, migration et chômage – et conséquences de toutes ces questions sur le travail des ombudsmans et de leurs bureaux sectoriels, ainsi que sur l'éthique et l'intégrité du service public. Des discussions ont également eu lieu à propos de la nécessité de collaboration entre la CAROA et le Conseil des ombudsmans d'Amérique centrale, ainsi qu'entre la CAROA et la Fédération ibéro-américaine des ombudsmans.

De nombreux ombudsmans (anciens et nouveaux) et employés de leurs bureaux ont assisté à ce Congrès. Voici la liste des pays

représentés: Barbade, Antigua et Barbuda, Sainte-Lucie, Trinidad et Tobago, Jamaïque, Haïti, Curaçao, Bermudes, Îles Caïmans et Belize. Étaient également présents des délégués de gouvernements qui pensent à mettre en place une institution de l'ombudsman (St Kitts et Nevis, Grenade et Anguilla). Des discussions ont pu avoir lieu sur la coopération entre la CAROA et le Conseil des ombudsmans d'Amérique centrale, puisque les ombudsmans aux droits de l'Homme du Honduras et du Guatemala, et plusieurs présidents (anciens et nouveaux) de ce Conseil étaient aussi présents. Mme Lorena Gonzalez Volio (Membre du Programme «Ombudsmans et droits de l'Homme» de l'Institut interaméricain des droits de l'Homme), le Pr Deryck Brown (Secrétariat du Commonwealth), le Pr Victor Ayeni et and Mme Pat Sinclair McCalla (Secrétaire permanente du bureau du Premier Ministre de la Jamaïque) ont également assisté à ce Congrès.

LA BULGARIE ADOPTE DES AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS DONNANT DES POUVOIRS ADDITIONNELS À SON OMBUDSMAN

En mars 2006, le parlement bulgare a adopté plusieurs amendements à sa Constitution: l'un d'entre eux donne des pouvoirs additionnels à l'ombudsman de Bulgarie. Cet amendement lui permettra de soumettre à la Cour constitutionnelle des plaintes concernant la constitutionnalité des lois qui limitent les droits et les libertés des citoyens.

Pour complément d'information, veuillez consulter l'article (disponible en ligne): «*Bulgarian Parliament Passes Bill on Constitutional Amendments on Second Reading*», FOCUS News Agency (2 mars 2006).

BOSNIE-HERZÉGOVINE: AMENDEMENTS À LA LOI SUR L'OMBUDSMAN

Le 27 mars 2006, l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine (BiH) a adopté une loi amendant la législation sur l'ombudsman aux droits de l'Homme de ce pays. Cette nouvelle loi stipule que l'institution de l'ombudsman sera composée de trois individus, et que l'un d'entre eux en assumera la présidence et les responsabilités d'administration internes. D'après cette loi, la nomination des ombudsmans se fera comme suit: l'Assemblée parlementaire de la BiH créera une commission spéciale dont la responsabilité sera d'annoncer les postes vacants et de dresser la liste officielle des candidat(e)s. Cette liste sera ensuite envoyée à l'Assemblée afin qu'elle élise trois personnes pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Durant la période de transition qui se terminera le 31 décembre 2006, l'institution de l'ombudsman de la BiH continuera de fonctionner sur le modèle actuel (ombudsmans et ombudsmans adjoints). À cette date, ces derniers seront remplacés par le nouveau système de trois ombudsmans. Le bureau central de ces ombudsmans sera à Banja Luka, et des bureaux seront ouverts dans les districts de Sarajevo, Mostar et Brcko.

Pour complément d'information, veuillez consulter les articles (disponibles en ligne): «*Parliament: Three Ombudsmen at BiH Level, Ad Hoc Commission Determines Lists of Candidates*», FENA (7 mars 2006); et «*BiH Parliament: Adopted Amendments of Law on Ombudsman*», FENA (27 mars 2006).

LE RAPPORT DE L'OMBUDSMAN DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR L'IMPORTANCE DES EXCUSES AMÈNE LE GOUVERNEMENT DE CETTE PROVINCE À PROPOSER UNE NOUVELLE LOI

En février 2006, M. Howard Kushner (Ombudsman sortant de la Colombie-Britannique) a écrit un rapport spécial (n° 27) intitulé «Le pouvoir des excuses et l'élimination des barrières juridiques». Ce Rapport met l'accent sur le pouvoir des excuses, et soutient les ombudsmans qui recommandent que les fonctionnaires présentent des excuses officielles pour les torts qu'ils auraient causés à des plaignant(e)s. Il soutient également la loi novatrice que le gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud a adoptée en 2002 (*Civil Liability Act*): cette loi dégage de toute responsabilité judiciaire les fonctionnaires qui décident de présenter des regrets ou des excuses à des plaignant(e)s. C'est M. Bruce Barbour (Ombudsman de la Nouvelle-Galles du Sud) qui avait proposé cette législation. Plusieurs états et territoires australiens ont ensuite adopté des lois similaires. Dans son Rapport, M. Kushner encourageait le Procureur général de la Colombie-Britannique à travailler sur un projet de loi qui s'inspirerait de ce modèle australien: il lui suggérait «de présenter un projet de loi qui protégerait les fonctionnaires afin qu'ils puissent présenter des excuses sans crainte que celles-ci impliquent la reconnaissance d'une quelconque négligence ni qu'elles engagent la responsa-

bilité judiciaire de ces personnes» (p. 16 de ce Rapport).

À la fin de mars 2006, en réponse à ce Rapport spécial, le Procureur général de la Colombie-Britannique a proposé la mise en place d'une législation qui permettrait aux individus, aux sociétés et aux fonctionnaires de présenter des excuses dans un cadre qui ne serait pas passible de poursuites judiciaires.

JORDANIE: PROJET DE LOI SUR LA CRÉATION D'UN BUREAU D'OMBUDSMAN

En mars 2006, le gouvernement jordanien a soumis un projet de loi sur la création d'un bureau d'ombudsman dans ce pays, institution qui aurait une indépendance totale. Le Premier Ministre de Jordanie avait créé un bureau d'ombudsman en 1999, mais des problèmes (entre autres, d'indépendance) en avait provoqué la fermeture au cours de la même année. Le gouvernement du Danemark s'est engagé à aider au financement de ce nouveau bureau.

Pour complément d'information, veuillez consulter l'article d'I. Awadat (disponible en ligne), «*The government has recently finished a draft for the Ombudsman Bureau*», *The Star* (9 mars 2006).

NOMINATIONS, DÉPARTS À LA RETRAITE, ANNIVERSAIRES, RÉCOMPENSES, ETC.

CANADA – COLOMBIE-BRITANNIQUE

C'est le 26 avril 2006 que M. Howard Kushner a terminé son mandat d'Ombudsman de la Colombie-Britannique. Il a ensuite présenté sa démission au Conseil d'administration de l'I.I.O., au sein duquel il

siégeait en tant que Vice-président de la région Amérique du Nord.

Mme le Colonel Kim Carter l'a remplacé au poste d'Ombudsman de la Colombie-Britannique. Auparavant, elle était Juge en chef des Forces canadiennes. Elle avait aussi tenu le poste de Directrice des poursuites au sein des Forces canadiennes et, au nom de la Commission d'experts des Nations unies, elle avait dirigé une équipe canadienne d'enquête sur des crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie. De 1991 à 1995, Mme le Colonel Carter avait été Directrice de l'application du droit international dans les Forces canadiennes, et Conseillère en chef de l'enquête qu'elle a effectuée sur les actions des Forces canadiennes en Somalie. Elle détient un diplôme en droit de l'université Osgoode Hall (1979) et une maîtrise en droit de l'université d'Ottawa (2005).

CANADA – ONTARIO

En janvier, M. Clare Lewis (C. R. et ancien Ombudsman de l'Ontario) a passé neuf jours à Amman (Jordanie), en tant que consultant pour la création d'un poste d'ombudsman national dans ce pays. Ce projet bénéficie du soutien de l'Agence de développement international du Danemark.

CANADA – QUÉBEC

Mme Pauline Champoux-Lesage a terminé son mandat de Protectrice du citoyen du Québec au début de l'année 2006. Elle siégeait également au Conseil d'administration de l'I.I.O.

Le 13 avril 2006, c'est à l'unanimité que l'Assemblée nationale du Québec a nommé Mme Raymonde Saint-Germain au poste de Protectrice du citoyen du Québec. Mme Saint-Germain est entrée en fonctions le 27

avril 2006 pour un mandat de cinq ans. Auparavant, elle était Ministre adjointe des Services gouvernementaux. Il faut souligner le fait que le poste de Protectrice du citoyen intègre désormais cette fonction et celle d'Ombudsman aux services sociaux et à la santé.

CONSEIL DES OMBUDSMANS D'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Sergio Morales, *Procurador de Derechos Humanos* (Défenseur des droits de l'Homme) du Guatemala a été nommé Président du Conseil des ombudsmans d'Amérique centrale (*Consejo Centroamericano de Ombudsman*) pour un mandat d'un an.

ESPAGNE – CASTILE-LEON

M. Javier Amoedo Conde a été nommé Ombudsman de la communauté espagnole autonome de Castille-Leon, le 2 novembre 2005. Il remplace M. Manuel García Álvarez qui a effectué les deux mandats autorisés par la loi. Auparavant, M. Amoedo Conde était Procureur en chef de la Cour provinciale de León.

ESPAGNE – VALENCE

C'est le 9 avril 2006 que le professeur Bernardo del Rosal Blasco a terminé son mandat de *Síndic de Greuges* de la communauté espagnole autonome de Valence. Le professeur del Rosal Blasco a repris son poste de professeur de droit criminel à l'université d'Alicante.

Mme Emilia Caballero, première adjointe au *Síndic de Greuges*, a été nommée *Síndic* intérimaire jusqu'à l'élection d'un nouveau *Síndic*.

É.-U. – VILLE DE FLINT (MICHIGAN)

Le 9 mai 2006, le Conseil municipal de la ville de Flint (Michigan, É.-U.) a élu Mme Brenda Purifoy au poste d'Ombudsman municipal pour un mandat de sept ans. Mme Purifoy est Sergent de la police de Flint à la retraite.

LATVIE

C'est le 13 juin 2005 que s'est terminé le deuxième mandat de M. Olafs Bruvers au poste de Directeur du Bureau national des droits de l'Homme de Latvie. Mme Diane Smite a été nommée Directrice intérimaire.

ÎLE MAURICE

M. Solomon M. Hatteea a été nommé Ombudsman de l'île Maurice pour un deuxième mandat de quatre ans, en date du 26 février 2006.

MEXIQUE – YUCATAN

Jorge Victoria Maldonado a été élu Président de la Commission des droits de l'Homme de l'état mexicain du Yucatan pour un mandat de quatre ans. Il remplacera M. Sergio Salazar Vadillo qui arrivera au terme de sien le 30 juin 2006.

NOUVELLE-ZÉLANDE

M. le Juge Anand Satyanand, ancien Ombudsman de Nouvelle-Zélande, remplacera Dame Sylvia Cartwright au poste de Gouverneure-générale de la Nouvelle-Zélande. C'est le 4 août 2006 que Dame Sylvia terminera son mandat et que M. le Juge Satyanand prêtera serment.

Après une carrière d'avocat, M. le Juge Satyanand était devenu Juge à la Cour de

district en 1982, où il traitait d'affaires civiles et criminelles. Il avait aussi été un des ombudsmans de la Nouvelle-Zélande pendant deux mandats de cinq ans (1995-février 2005). Plus récemment, M. le Juge Satyanand était Directeur du Forum confidentiel sur les internés des hôpitaux psychiatriques, et Registraire des intérêts financiers des membres du parlement.

PANAMA

M. Liborio Garcia Correa a été nommé *Defensor del Pueblo* (Ombudsman aux droits de l'Homme) du Panama, le 15 avril 2006. Il remplace le Pr Juan Tejada Espino.

ROYAUME-UNI – OMBUDSMAN AUX SERVICES JURIDIQUES ET COMMISSAIRE AUX PLAINTES SUR LES SERVICES JURIDIQUES

Mme Zahida Manzoor a été nommé Ombudsman aux services juridiques (LSO) et Commissaire aux plaintes concernant les services juridiques (LSCC) pour un deuxième mandat de trois ans, en date du 6 mars 2006.

ROYAUME-UNI – ÉCOSSE – OMBUDSMAN INTÉRIMAIRE AUX SERVICES JURIDIQUES

Le parlement écossais discute actuellement une loi (*Legal Profession and Legal Aid (Scotland) Bill*) qui abolirait le bureau de l'ombudsman écossais aux services juridiques. Ce bureau serait remplacé par une institution indépendante à laquelle seraient soumises toutes les plaintes contre les juristes écossais. Mme Linda Costelloe Baker (Ombudsman aux services juridiques) ayant accepté le poste de Surveillante indépendan-

te des visas émis par le Royaume-Uni, c'est Mme Jane Irvine qui est Ombudsman intérimaire aux services juridiques depuis le 26 avril 2006.

CONGRÈS ET ATELIERS PASSÉS ET À VENIR

DU 14 AU 19 MAI 2006: CONGRÈS BI-ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS DES CARAÏBES (CAROA) – ST MICHAEL (LA BARBADE)

Veillez consulter l'article publié plus haut dans ce *Bulletin*.

DU 28 AU 30 MAI 2006: COURS DU FORUM DES OMBUDSMANS CANADIENS SUR LE THÈME: «LE TRAVAIL DE L'OMBUDSMAN SPÉCIALISÉ DANS LES PRISONS» – VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA)

Le cours 2006 organisé par le Forum des ombudsmans canadiens traitera du thème: «Le travail de l'ombudsman spécialisé dans les prisons». Ce cours, qui s'adresse aux ombudsmans et à leurs employés travaillant dans le domaine correctionnel, aura lieu du 28 au 30 mai à l'hôtel *Hyatt Regency* de Vancouver (Colombie-Britannique). Il intéressera particulièrement ceux et celles qui s'occupent des plaintes émanant de déte- nu(e)s.

Pour complément d'information, veuillez vous mettre en rapport avec Suzanne Belson: Tél.: (514) 485-2589, ou courriel: sm@forces.gc.ca.

DU 6 AU 8 JUIN 2006: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL CANADIEN DES OMBUDSMANS PARLEMENTAI-

RES (CCPO) – WHITEHORSE (YUKON, CANADA)

L'Assemblée générale du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires (CCPO) se tiendra à Whitehorse (Yukon, Canada) du 6 au 8 juin 2006. Les membres du CCPO se rencontrent annuellement pour discuter de questions d'intérêt général et des nouveaux défis auxquels ils doivent faire face dans le cadre de leurs diverses juridictions. Pour la première fois, des invités spéciaux assisteront à leur Assemblée générale: Mme Linda Lord-Jenkins (Ombudsman de l'Alaska) et Mme Arlene Brock (Ombudsman des Bermudes) ont accepté de participer aux discussions.

DU 23 AU 26 OCTOBRE 2006: COURS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES OMBUDSMANS – ARLINGTON (VIRGINIE, É.-U.)

Du 23 au 26 octobre 2006, à l'hôtel *Westin Arlington Gateway* d'Arlington (Virginie, É.-U.), l'Association internationale des ombudsmans organisera quatre cours à l'intention des ombudsmans et de leurs employés: «Ombudsman 101», «Ombudsman 101 Plus», «Atelier de niveau intermédiaire pour ombudsmans ayant de l'expérience» et «Faire preuve de psychologie: Théorie et pratique dans le travail des ombudsmans».

Pour complément d'information, veuillez vous mettre en rapport avec l'Association internationale des ombudsmans: Tél.: (908) 359-0246, ou courriel: info@ombudsassociation.org.

NOUVEAUX SITES INTERNET

ÎLES CAÏMANS

Voici l'adresse du site Internet du Commissaire aux plaintes des îles Caïmans:
<http://www.occ.gov.ky>

CORRECTIONS AU RÉPERTOIRE 2006 DE L'I.I.O.

BELGIQUE – OMBUDSMAN FLAMAND

Voici les coordonnées exactes du bureau de l'ombudsman flamand de la Belgique (p. 10 du *Répertoire 2006* de l'I.I.O.):

Tél.: 32 2 552 48 48
Télécop.: 32 2 552 48 00
Courriel: info@vlaamseombudsdienst.be
Site internet:
<http://www.vlaamseombudsdienst.be>

LATVIE

Veillez ajouter les adresses courriel et Internet ci-dessous aux coordonnées du Bureau national des droits de l'Homme de Latvie (p. 32 du *Répertoire 2006*). Veillez également en corriger l'adresse, ainsi que le nom de la Directrice intérimaire:

Mme Diane Smite, Acting Director
Elizabetes St. 65-12
RIGA LV - 1050
République de Latvie
Courriel: vcb@vcb.lv
Site internet: <http://www.vcb.lv>

PUBLICATIONS DE L'I.I.O.

VOLUME 8 (2004) DU RECUEIL ANNUEL DES PUBLICATIONS

Nous avons commencé à travailler sur le volume 8 (2004) du *Recueil annuel des publications*, et avons jusqu'à présent accepté cinq articles: «Le rôle des tribunaux administratifs et des ombudsmans en France et

à Malte: Étude de deux systèmes différents» écrit par Cécile Plaidy et Ivan Mifsud, «L'ombudsman et la primauté du droit» par John McMillan, «L'ombudsman et la médiation administrative: Rencontre avec la normativité» par Marie-José Chidiac, «Les défis des ombudsmans du Pacifique-Sud: Promesses de développement et de bonne gouvernance» par 'Dejo Olowu, et «Un ombudsman pour les prisonniers» par Stephen Shaw. Nous prévoyons de publier ce volume 8 à la fin de l'année 2006.

PROJETS DE L'I.I.O.: BIBLIOGRAPHIE DES PUBLICATIONS SUR LES OMBUDSMANS ET AMÉLIORATIONS AU SITE INTERNET

Nous avons commencé à travailler sur notre bibliographie de sources secondaires publiées en anglais et traitant de l'institution de l'ombudsman – livres, chapitres de livres, articles universitaires, etc. –, bibliographie que nous intégrerons ensuite au site Internet de l'I.I.O. (avec des liens menant à certains des textes inclus). Nous espérons pouvoir publier cette bibliographie à la fin de l'été. Celle-ci sera mise à jour annuellement, et nous ferons également des recherches pour réunir, à l'avenir, des bibliographies de sources secondaires dans d'autres langues, par exemple, l'espagnol, le français et l'allemand.

Plusieurs *Publications occasionnelles* récentes seront bientôt mises en ligne sur le site Internet de l'I.I.O. Les adhérents de notre Institut pourront y avoir accès en s'inscrivant à ce service, qui devrait être disponible à l'automne.

NOUVELLES, ARTICLES, ETC. POUR PUBLICATION PAR L'I.I.O.

Nous vous encourageons à nous faire parvenir toutes les nouvelles que vous désirez

faire inclure dans un prochain numéro de ce *Bulletin*, ainsi que tous les articles, manuscrits et communications que vous aimeriez voir paraître dans la série *Publications occasionnelles/Occasional Papers* ou dans le *Recueil annuel des publications/The International Ombudsman Yearbook*. La rédactrice en chef est particulièrement intéressée à recevoir des articles pour le volume 8 (2004) du *Recueil annuel des publications*, et des nouvelles pour le numéro de septembre 2006 du *Bulletin*. Nous remercions ceux et celles qui nous expédient régulièrement des informations sur les nominations, les départs à la retraite, etc.

Veillez prendre note que tous les articles soumis pour publication dans le *Recueil annuel* sont examinés de manière anonyme par notre Conseil consultatif de publication.

Veillez expédier tous vos documents à:

Professeure Linda C. Reif
Rédactrice en chef
Institut International de l'Ombudsman
Faculté de Droit, Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta, T6G 2H5
CANADA
Tél.: (780) 492 - 2800
Télécop.: (780) 492 - 4924
Courriel: lrreif@law.ualberta.ca